



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 46
 Nb de membres votants : 53
 (dont 7 pouvoirs)
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2023.06.26/65
CLASSIFICATION	7.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 26 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 26 juin, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle des Fêtes à MONETAY SUR LOIRE, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 19 juin 2023, et sous la Présidence de Monsieur Roger LITAUDON, Président.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires : Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Jean-Luc COLLIN, Eliane DERIOT, Guy FRAISE, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAU, Guillaume LACROIX, Jacqueline LAUSTRIAT, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Fabrice MARIDET, Jean-Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Yves NOEL, Jean-Louis PERICHON, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Chantal PROBOEUF, Annie-France POUGET, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE,

Les conseillers suppléants : Bernard MALBRUNOT représentant Hervé CHOMET, Joël POIX représentant Annie DEBORBE, Elisabeth THEVENOUX représentant Jérôme LASSOT, François JULLIEN représentant Laurent TALON,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Patrick AUBEL à Guy FRAISE, Marie-Agnès BONIN à Gilles BERRAT, Léopold GODART à Fabrice MARIDET, Catherine JONET à Roseline GOURDON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET à Marie-France AUGIER, Isabelle MOULIN à Aline BONNEAU, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE,

Absents : Pascal BAUDELLOT, Christian BONNET, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Jean-Michel GILLARDIN, Louis MERET, Sylvain NAFFETAS, Monique SEROUX,

Secrétaire de séance : Annie-France POUGET

N° 65 – FINANCES – Budget 2023 – Engagement partenarial 2023-2026 - Direction Départementale des Finances Publiques de l'Allier – Convention

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu la loi organique du 28 décembre 2021 relative à la modernisation de la gestion des finances publiques,

Il est exposé :

Dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale et de l'amélioration de la qualité des comptes, la DDFiP de l'Allier et la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire souhaitent s'engager dans une démarche volontariste visant à accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers et à renforcer leur coopération.

Un état des lieux réalisé par les partenaires et une réflexion sur l'amélioration de la qualité d'exécution des missions communes ont permis d'identifier les besoins et les attentes mutuels et de définir conjointement les actions à engager et les domaines à prioriser.

La DDFiP de l'Allier et la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire ont donc décidé de contractualiser leurs engagements réciproques et se fixent 5 objectifs organisés autour de 3 axes majeurs :

DELIBERATION N°	2023.06.26/65
CLASSIFICATION	7.1

- Faciliter la vie de l'ordonnateur, en développant, en enrichissant et en dématérialisant les échanges ;
- Offrir une meilleure lisibilité aux décideurs en renforçant la fiabilité des comptes ;
- Développer l'expertise fiscale, financière et domaniale au service des responsables.

De ces axes découlent 5 actions :

Axe 1 : Faciliter le travail de l'ordonnateur, en développant et en enrichissant les échanges

Action 1 : Rapprochement entre services et soutien à la collectivité en matière de formation

Action 2 : Animer le réseau des secrétaires de mairie du territoire

Axe 2 : Offrir une meilleure lisibilité des comptes aux décideurs en améliorant la qualité comptable

Action 3 : Expérimentation du Compte financier unique (CFU)

Axe 3 : Développer l'expertise comptable, fiscale, financière et domaniale au service des responsables

Action 4 : Réalisation d'analyses financières

Action 5 : Accompagner la collectivité dans le cadre de la révision des attributions de compensation

Un bilan annuel réalisé par les partenaires permettra d'évaluer la progression de chaque action et d'expertiser les mesures mises en œuvre ; le cas échéant, il permettra de réorienter les démarches entreprises.

Cet engagement partenarial est formalisé par une convention qui est présentée aux élus communautaires.

Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'approuver le partenariat tel qu'il est présenté entre la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Allier (DDFIP) et la Communauté de communes,**
- **d'adopter la convention d'engagement partenarial tel qu'elle est annexée à la présente délibération,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents se rapportant à l'affaire.**

Certifiée exécutoire la présente délibération
Publiée ou notifiée par voie électronique le
Déposée par voie électronique en Préfecture le

P.E.C
Le Président,

